

Charte

PRIVILÈGES

(Réseau mauricien FRANCE ALUMNI)

Article 1 : Cette charte traduit un accord entre l'Institut français de Maurice (IFM) et les membres mauriciens du réseau FRANCE ALUMNI titulaires de la carte "**PRIVILÈGES (Réseau mauricien FRANCE ALUMNI)**".

Article 2 : Pour obtenir sa carte "**PRIVILÈGES (Réseau mauricien FRANCE ALUMNI)**" l'intéressé doit :

1- être inscrit sur le site www.maurice.francealumni.fr

2- se présenter en personne à l'IFM - Rose-Hill, muni d'une pièce d'identité, d'une photo d'identité récente couleur (format 35x45mm) et s'acquitter, auprès de l'IFM, d'une adhésion dont le montant est fixé à Rs200 (deux cents roupies) par an.

Article 3 : La carte est nominative. Sa durée de validité est d'une année à compter de la date de délivrance.

Article 4 : L'adhérent s'engage à respecter les conditions générales d'utilisation de sa carte.

Article 5 : Il bénéficie de l'abonnement gratuit à la médiathèque de l'IFM et de tarifs réduits sur les activités organisées par l'IFM.

Article 6 : Il bénéficie également de remises et/ou avantages que l'IFM a négociés auprès d'entreprises partenaires. Ces dernières peuvent évoluer au fil du temps, voire être supprimés sans préavis, ni préjudice d'aucune sorte pour l'entreprise signataire ou l'IFM.

Article 7 : Les offres attachées à la carte "**PRIVILÈGES (Réseau mauricien FRANCE ALUMNI)**" sont régulièrement mises à jour sur le site www.maurice.francealumni.fr et/ou tout autre support de communication que l'IFM jugera adapté.

Article 7 : Ces offres ne peuvent être consenties qu'au titulaire de la carte "**PRIVILÈGES (Réseau mauricien FRANCE ALUMNI)**" et sur présentation de ladite carte (en cours de validité) ainsi que d'une pièce d'identité. Elles ne sont pas cumulables avec d'autres offres éventuellement proposées par le partenaire.